

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement

CEE 88/379 DM 28/01/92 Révisé selon REACH Article 31 NORME 1907/2006

Hi-Tec International

site internet : www.mecarun.fr Courriel : gf@mecarun.fr

59 rue de l'Egalité
16160 GOND PONTouvre
FRANCE

Tél. : 05.45.69.21.21
Fax : 05.45.69.38.89

E-150

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : E-150

Date de dernière modification : 13/03/2022

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1- Désignation commerciale: E-150 2 -

Fournisseur: Distributeur-Fabricant

3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation):

ANTI-MOUSSE RAPIDE A DILUER 1/5

4 - Autres données: - Teneur en matières actives : %

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers: Corrosif
Nocif
Dangereux pour l'environnement.

R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R34 - Provoque des brûlures.

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.

S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S1/2 - Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

2 - Risques spécifiques: Provoque des brûlures.
Nocif par contact avec la peau et par ingestion
Très toxique pour les organismes aquatiques.

3 - Principaux symptômes:

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique:

- Mélange :

- N° CAS Composant : 68424--85-1 C12-C16 Alkylbenzyltriméthylammonium chloride, CE 270-325-2 C, N R34, R21/22, R50 <=10% 107-21-1 Ethylène glycol, CE 203-473-3, Xn, R22 <=5%

2 - Composants apportant un danger:

3 - Impuretés (présentant un danger):

4 - Autres données:

4 - Premiers secours

Conseil généraux : Un examen médical immédiat est requis. S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer, même pendant le transport. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas faire vomir! Peut provoquer des brûlures dans la bouche et la gorge.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
- Contre-indiqués :



2 - Dangers spécifiques: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

3 - Méthodes particulières d'intervention: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

4 - Protection des intervenants: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Equipement de protection individuel, voir section 8. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas déverser dans les eaux de surfaces ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

3 - Méthodes de nettoyage: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Equipement de protection individuel, voir section 8.
- Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Précautions: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique.

2 - Stockage:

- Mesures techniques : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- Conditions de stockage : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Matières incompatibles :
- Matériaux d'emballage :

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: Ethylene glycol CAS 107-21-1
VLE : 40 ppm soit 104 mg/m³ type d'exposition Vapeur. VME
: 20 ppm soit 52 mg/m³. Type d'exposition Vapeur.

2 - Paramètre de contrôle:

3 - Equipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
 - Protection des mains : Matière des gants : Néoprène, Caoutchouc nitrile.
 - Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
Lunette de sécurité à protection intégrale.
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
 - Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtements étanches.
- Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Liquide
- Couleur : Rouge
- Odeur : Citronnée
- 2 - Valeur du pH: pH à 5 % (10,6)
- 3 - Température de décomposition: Non disponible
- 4 - Point d'éclair: Non disponible
- 5 - Température d'auto-inflammation: Non disponible
- 6 - Caractéristiques d'explosivité: Non disponible
- 7 - Pression de vapeur: Non disponible
- 8 - Densité de vapeur: Non disponible
- 9 - Masse volumique: 1,018 Kg/L
- 10 - Solubilité: Entièrement soluble dans l'eau.
- 11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: Non disponible
- 12 - Température de solidification: Non disponible

10 - Stabilité et réactivité

- 1 - Stabilité: Stable aux conditions normales d'utilisation.
- 2 - Conditions à éviter: Température extrême et lumière du soleil directe.
- 3 - Matières à éviter: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 4 - Produits de décomposition dangereux: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11 - Informations toxicologiques

- 1 - Toxicité aiguë: C12-C16 Alkylbenzylidimethylammonium chloride
Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 rat. Dose : 400 - 2 000 mg/kg.
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat. Dose : 200 - 2 000 mg/kg.
- 2 - Effets locaux: Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Nocif par contact avec la peau.
Contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux; Provoque des brûlures.
- 3 - Sensibilisation: Non sensibilisant
- 4 - Toxicité chronique: Aucun effet important ou danger critique connu.
- 5 - Toxicité à long terme: Aucun effet important ou danger critique connu.
- 6 - Effets spécifiques: Aucun effet important ou danger critique connu.

12 - Informations écologiques

1 - Mobilité:

2 - Persistance / dégradabilité: Le produit ne contient que des substances facilement dégradables.

3 - Bioaccumulation:

4 - Ecotoxicité: Aigue : CE50, 48 heures Daphnie 0.02 mg/L.

Aigue : CI50, 0,5 heures Bactéries 11 mg/L.

Aigue: CL50, 96 heures, Poisson 0.85 mg/L.

5 - Autres:

Le produit contient des substances considérées comme très toxiques pour les organismes aquatiques.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu Professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Elimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachet internes peuvent retenir des restes de produit. Evitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et out contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchet dangereux : Oui.

Code de déchets : 16 05 08 Produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut. 07 01 99 Déchets non spécifiés ailleurs.

Emballages : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précaution particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Eviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Le produit et l'emballage ne sont pas jetables en milieu naturel, ni dans les égouts.

Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

1 - Numéro ONU :: 1760 Liquide corrosif, n.s.a. Chlorure d'alkyl-diméthyl-benzylammonium

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Catégorie : 8
- Terre Tunnel : E
- Terre Classe : 8
- Terre Code :
- Terre Groupe : II
- Terre Etiquette :
- Terre Identifiant : 80
- Terre QL :
- Terre Dispo :
- Terre EQ :

3 - maritime IMDG:

- Mer Classe : 8
- Mer 2° Etiquette :
- Mer Groupe : II
- Mer QL :
- Mer EMS : F-A, S-B
- Mer dispo :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

- Air Classe : 8
- Air 2° Etiquette :
- Air Groupe : II
- Air Passager : Limitation de quantité : 1L
Instructions d'emballage 808
- Air Cargo : Limitation de quantité :30L
Instructions d'emballage 812
- Air Note :
- Air EQ :

5 - Informations:

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:

- R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R34 - Provoque des brûlures.
- R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.
- S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.
- S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- S1/2 - Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

2 - Autorisations:

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renformée : Non concerné.

3 - Restrictions:

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48

Produit réservé à l'industrie et aux professionnels du nettoyage des murs et façades

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.